



**HAL**  
open science

## Poésies de l'inondation et culture du risque en France au XVIIIe siècle

René Favier

► **To cite this version:**

René Favier. Poésies de l'inondation et culture du risque en France au XVIIIe siècle. Anne-Marie Mercier et Chantal Thomas. L'invention de la catastrophe. Du châtement divin au désastre naturel, Droz, Genève, pp.271-281, 2008. hal-00375679

**HAL Id: hal-00375679**

**<https://hal.science/hal-00375679>**

Submitted on 15 Apr 2009

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## Poésies de l'inondation et culture du risque en France au XVIIIe siècle

Le 15 décembre 1733, le poète dauphinois, André Blanc, dit La Goutte, publiait en franco-provençal chez le libraire André Faure, un long texte, *Grenoblo Malhérou*, relatant la violente crue que la ville avait connue trois mois plus tôt le 15 septembre. Plusieurs fois réédité depuis, notamment en 1864 avec des illustrations de Diodore Raoult et une préface de G. Sand qui ne tarit pas d'éloge sur l'auteur (« Il a su faire revivre tout ce petit monde de province du siècle dernier, grouillant de couleur... Il y a du Balzac dans ce bonhomme »)<sup>1</sup>, le texte de 560 vers constitue la source la plus connue, la plus souvent utilisée de l'une des nombreuses crues que connut Grenoble au XVIIIe siècle<sup>2</sup>. Mais peut-on faire confiance au poète pour relater un tel événement historique ?

Formellement, le texte est construit autour de cinq entrées différentes : une introduction évoquant le contexte de prospérité du début du XVIIIe siècle (vers 1-28) ; le retour de malheurs multiples : insécurité générale, violence et contrebande, inondations saisonnières, loups, incendies (v. 29-124) ; la description de l'événement du 15 septembre 1733 (v. 125-364) ; le bilan des dégâts et les réparations nécessaires, avec l'éloge de ceux qui sont intervenus pour éviter que les conséquences ne soient encore pires (365-548) ; une conclusion sur la lente remise en ordre des choses (v. 549-560). Si le poète fait appel, à sa muse (v. 155, « Musa ne me fui pas ») pour évoquer les horreurs de la désolation (v. 143-144, « Conta ce que te sça de la désolation / Du malheur, du dégât qu'a fat l'inondation »), les sources du poème sont pourtant tout autres. Loin de se cantonner à une évocation lyrique, imaginaire ou fabuleuse de l'événement, le poème témoigne de la parfaite information de son auteur, qui était membre de la milice bourgeoise et capitaine de quartier (et en tant que tel responsable de la sécurité et de la propreté), et atteste, face aux menaces des inondations répétées, de la capacité d'analyse et de réactivité des sociétés anciennes dont on ne saurait ainsi résumer l'attitude à une simple attente passive et superstitieuse.

Sans doute, le poème fait-il la part belle aux aspects les plus spectaculaires de l'événement : « Grenoblo, t'es perdu, lo monstro l'engloutit » (v. 279). Tiennent ainsi une grande place dans le récit :

---

<sup>1</sup> Texte récemment republié dans *Le Monde alpin et rhodanien*, 4/2002, « Blanc la Goutte, poète de Grenoble. Œuvre complète », présentation et traduction par G. Hoyer et G. Tuailon, 190 p.

<sup>2</sup> D. Cœur, *La maîtrise des inondations dans la plaine de Grenoble (XVIIe-XXe siècle) : enjeux techniques, politiques et urbains*, Thèse dactyl., Université Grenoble 2, 2002, 265, 172 et 291 p.

La rapide montée des eaux :

« Sortiet d'aigua pertout ; louz égout, le bialeyre / Aviont déjà bouchat trey ou quatre charreyre / Dessout lo Pont de Bois, su lo quay, ver lo Bou, / Darnié lou Cordelié, l'Isera faziet pou<sup>3</sup> » (v. 193-196)

« Grenoblo et son terroir eyt una plena mer / Tombe d'aigua du ciel et nen sort de l'enfer » (v. 151-152)

« Aussi din moin de ren, Grenoblo tout entier / Se trouvit ressara din un petit quartier. /Din toute le meison, de pertout l'aigua intrâve, / Eilli ne couriet pas, semblâve qu'y volâve » (v. 235-239)

Les habitant bloqués par les eaux :

« Veyant de poure gen su le pointe duz arbro / Pe l'aigua, pe la fan, en dangié de mouri / Sans que qui ce siet poesse lou secouri.../ Et celou de Saint-Roch sont dessu lou couvert<sup>4</sup> » (v. 290-292, et 296)

La fragilité de l'habitat populaire :

« Trey-quart de le meyson, coma cloche, brandavont<sup>5</sup> » (v. 201)

Le pont emporté :

« Mon esprit s'eyt troubla : noutron pont eyt détruit, / Ceu pont ! ceu bravo pont ! si bravement construit ! » (v. 328-329)

L'affolement de ceux qui cherchent à sauver leurs biens :

« Pe sauva son séné, ceu-qy perd sa rubarba, / L'autro veyt son savon que se fond à sa barba / Pe garanda son bien, n'y at persona d'oisif / L'un sort d'huilo de noï, l'autro d'huilo d'olif / L'un porte de sucro, l'autro de cassonada / Ceu pose son caffé pe sauva sa moutarda » (v. 245-250)

L'importance des dégâts dans les édifices publics comme chez les particuliers

« Qui pourrat habita cetta villa puanta / Cimenta de trey pied d'una bourba gluanta / plus neiri que pegit, plus sala que bertou / Qu'infecte le meyson et qui nou jauni tou ?<sup>6</sup> » (v. 421-425)

« Le serpen d'Izera, lo long de son rivageo / A fat en pou de temp un surprenant ravageo » (v. 533-534)

Mais le poème atteste également de la rapide réactivité des autorités administratives (municipales, royales, religieuses, militaires) et de l'existence de protocoles implicites d'action. Sans doute faut-il faire là la part à la complaisance d'un auteur soucieux de révérence envers ces autorités. Cette révérence prendra même la forme d'une véritable flagornerie dans le poème qu'il rédigea six ans plus tard à l'occasion d'une nouvelle inondation intervenue le 20 décembre 1740, alors qu'il avait été emprisonné à la suite de plaisanteries contre des apothicaires : « Coupi de la Lettra écrite par Blanc di la Goutta à un de sos Amis au sujet de l'Inondation arrivà à Granoblo la veille de Saint-Thomas 20.

<sup>3</sup> « L'eau sortait de partout, les égouts, les rigoles / Avaient déjà obstrué trois ou quatre rues. / Sous le pont de Bois, sur le quai, dans le quartier du bœuf, / Derrière les Cordeliers, L'Isère faisait peur »

<sup>4</sup> « Voyant des malheureux sur la pointe des arbres, En danger de mourir par l'eau ou par la faim, Sans que qui que ce soit puisse les secourir..., Les gens de Saint-Roch sont installés sur les toits »

<sup>5</sup> « Les trois quarts des maisons branlaient comme des cloches »

<sup>6</sup> « Qui pourra habiter cette ville puante / Que trois pieds de boue gluante recouvrent comme d'un ciment / Plus noire que la poix, plus ale que la punaise / Qui infecte les maisons et qui nous salit tout ? »

Décembre 1740 »<sup>7</sup>. Sur les 160 vers de ce poème qui s'apparente à une requête pour sa mise en liberté, près de la moitié sont consacrés à louer l'efficacité de l'action des notables de la ville. Mais cette réserve vaut de la même façon pour la plupart des récits d'inondation dans la France d'Ancien Régime qui sont le plus souvent d'origine municipale, et de vrais chefs-d'œuvres d'autosatisfaction et de glorification de l'action engagée. « *Si puis-je bien assurer que messieurs de la justice et du corps de la ville ont pourveu si promptement et si diligemment à tel désastre qu'il ne se pourra dire qu'aucun soit péri par leur diligence et faute, ny de ceux qui y pouvoient survenir* » écrit un des relateurs de l'inondation de Lyon en 1570<sup>8</sup>. En 1789, le consuls d'Orléans firent aussi grandement dans l'autoglorification de leur action lors de l'inondation du 18 janvier 1789 : « *Trois mille personnes ont du leur salut à leur active persévérance, mais surtout à la promptitude des ordres, à la sagesse des mesures, aux encouragements et aux exemples des chefs que nous avons cités*<sup>9</sup>. » A défaut d'apprécier avec justesse la réalité et l'efficacité de l'engagement des consuls grenoblois, le poème de Blanc la Goutte permet à tout le moins de cerner les champs et les modalités de leur intervention.

Rien ne serait en effet plus faux que d'imaginer les citadins toujours pris au dépourvu par les brusques montées des eaux. Bien au contraire, chaque événement s'inscrivait ordinairement dans un ensemble de références à d'autres catastrophes plus anciennes, donnait lieu à des systèmes d'explication où le rationnel avait toute sa part, et à la mise en place de dispositifs d'alerte et de secours relativement bien rodés. Si les différents récits soulignaient le caractère extraordinaire de l'événement vécu dont l'exceptionnalité rejaillissait sur celui qui l'avait vécu (v. 148, « Home portant chapet verra-to tant de ma ?<sup>10</sup> »), cet événement était régulièrement situé au sein de tout un ensemble de références qui servaient de points de repère, matérialisés souvent dans paysage urbain par des marques de crues auxquelles se référaient autorités administratives et particuliers. Lors de la même crue de septembre 1733, le notaire grenoblois Jean-François Marchand établissait ainsi la comparaison avec celle de 1651 : « En 1651, il y eut un grand déluge dont le pont sur lequel étoit bâti le jacquemart fut renversé ; mais celui-cy l'a surpassé de beaucoup. J'ay été aujourd'huy, ce mercredy 16<sup>e</sup>

<sup>7</sup> Publié et traduit également par G. Tuaille et G. Hoyer dans *Le Monde alpin et rhodanien*, 4/2002, « Blanc la Goutte, poète de Grenoble. Œuvre complète ».

<sup>8</sup> Benoist Rigaud, *Discours sur l'espouventable et merveilleux desbordement du Rosne, dans et à l'entour la ville de Lyon, et sur les misères et calamités qui y sont advenues*, à Lyon, 1570.

<sup>9</sup> A.N., F 14/1201, *Extrait d'une relation du débordement de la Loire arrivé à Orléans le dimanche au soir, 18 janvier 1789*, Orléans, imp. Jacob aîné, in 4°, 4 p.

<sup>10</sup> « Un homme normal pourra-t-il voir tant de malheur ? » (trad. G. Tuaille, *Le monde alpin et rhodanien...*)

septembre 1733 sur les cinq heures du soir dans le couvent des pères Récollets hors la ville, au dessus de l'église de la paroisse Saint-Joseph, où il y a une inscription sur la hauteur du déluge de 1651. J'ay toisé avec ma demi toise que le déluge du jour d'hier a surpassé celui de 1651 de dix huit pouces pied delphinal, qui valent 19 pieds royal, 7 pieds 9 pouces au-dessus du rez-de-chaussée, et en l'Isle verte, elle a été à hauteur de 8 pieds au-dessus du rez-de-chaussée<sup>11</sup>. » Sans être aussi précis, A. Blanc la Goutte ne les ignorait pas (v. 173-174, « Aussi fut-ey jamey no groussa, ni si forta / Et qui l'aviet-to veu s'étendre de la sorta ?<sup>12</sup> »). De même, loin de faire intervenir de quelconques explications métaphysiques ou superstitieuses, Blanc la Goutte était parfaitement en capacité d'analyser les conditions et les différentes étapes de l'événement catastrophique. La connaissance des dégâts intervenus en amont de la ville laisse ainsi entrevoir l'existence de dispositifs d'alerte : « L'aigua nou viont de loin : déjà su la Romancha / L'on ne veyt plu de pont, ni de port, ni de planchi » (v. 161-162) ; « De Clay dan la villa, n'y at point de chamin libro » (v. 169) ; « Le pleyve de Savoey qu'ont dura plusieurs jour / Ont meyt a la vola tou lou rut d'alentour<sup>13</sup> » (v. 171-172). Le notaire Jean-François Marchand confirmait dans son récit la même explication : « On a été d'autant plus surpris de ce déluge que deux jours auparavant, il y avoit très peu tombé de pluie à Grenoble et aux environs, mais on a assuré depuis le déluge que trois jours auparavant consécutivement, il étoit tombé avec véhémence et impétuosité des pluies sans discontinuation dans la haute Savoie et dans les montagnes du Dauphiné qui avoient causé ce débordement. » L'analyse au demeurant ne portait pas seulement sur l'origine de la crue, mais aussi sur les mécanismes de destruction des berges : « Versant de tou coutié, détruisant lou berfey<sup>14</sup> » (v. 167).

L'annonce de crue déterminait une mobilisation générale des différents services, au premier rang desquels figuraient les ingénieurs, pour éviter qu'elle ne génère des conséquences trop dramatiques. Alors que l'eau commençait à envahir les faubourgs de la ville, « Tou louz ingenieurs déjà sont à chivat / Qui court cey, qui court ley, l'un vint et l'autro vat<sup>15</sup> » (v. 179-180). Les premières mesures visaient à protéger, s'il était possible, la ville de la montée des eaux par la fermeture des portes et le calfeutrage des maisons avec des briques de fumier mélangé de boue : « Louz ordre sont donna pe cantonna deux portes / Pe

<sup>11</sup> A. D. Isère, III E 1108/7, Me Jean-François Marchand

<sup>12</sup> « Aussi l'Isère n'a-t-elle jamais été si grosse ni si forte / Qui l'avait déjà vue s'étendre de la sorte ? »

<sup>13</sup> « Les pluies qui, en Savoie, ont duré plusieurs jours / Ont mis au gros débits tous les ruisseaux de la région »

<sup>14</sup> « Ils débordent partout, emportant les pieux qui renforcent les berges »

<sup>15</sup> « Tous les ingénieurs sont déjà à cheval / Qui court ci, qui court là, l'un vient, l'autre va »

chargié de fumier, l'on mene de barrote<sup>16</sup> » (v. 185-186). La seconde mesure d'anticipation concernait l'approvisionnement de la ville. Les autorités cherchaient à garantir aux populations sinistrées la nourriture des jours suivants. L'intendant, les autorités municipales étaient toujours à cet égard particulièrement vigilants. En septembre 1733 à Grenoble, le premier : « Prit un détachement, volit, sans se troubla / Du magazin du Rey fare enleva la bla » (v. 207-208). Pour leur part, « Lou cousio su lo champ sagiment résonniront / A tou les boulangié, de coïre commandiront / Sans celey, lou soudar ouriont manqua de pan / Et prout duz artisan ouriont endura fan<sup>17</sup> » (v. 209-212). Cette exigence était incontestablement l'une des plus essentielles, celles à laquelle les autorités locales ne pouvaient se dérober. Le même thème est d'ailleurs repris par le poète lorsqu'il évoque les lendemains de la crue : « Avec l'or on a tout, dion le gen quoque fey. / Ore avec leu, pamoin l'on aurit fan et sey, / Si lou Coussio prudent ne donnava de ordre / D'adure de pertout quoquarem de que mordre<sup>18</sup> » (V. 375-379). Assurer autant que possible la sécurité dans la ville imposait un autre train de mesure préventive, comme l'installation de planches surélevées pour permettre aux habitants de se réfugier sur les terrasses du jardin de Ville, et surtout l'éclairage nocturne des rues : « U son de trompetta, se publiit un ordre / D'illumina pertout, de crainta du désordre<sup>19</sup> » (v. 213-214)

Au cœur de la catastrophe, c'est à la mobilisation de ceux qui étaient susceptibles de venir en aide aux populations sinistrées que s'attachaient les autorités. A Grenoble, la présence de l'armée fournissait au XVIII<sup>e</sup> siècle une main d'œuvre nombreuse, disponible et aisément mobilisable : « Pe dona de secour, lou soudar se démenont / A lour têtta, l'on veyt lo Seignou Commandant / Avec toute sa cour » (182-184). Plus particulièrement, la catastrophe pouvait aussi donner aussi à certains notables l'occasion de manifester leur dévouement et leur efficacité. A Grenoble, l'action de M. de Maillebois, lieutenant général des armées du roi en route pour Briançon et de passage à Grenoble, fut particulièrement saluée par Blanc la Goutte.

Le poème porte également témoignage de la nature des mesures prises au lendemain du désastre. « *Coma lo matelot échapa de l'orageo / Racomode sou mâ, sou voilo, sou cordage*<sup>20</sup> » (v. 365-366), rétablir la circulation, assurer l'approvisionnement, étayer les maisons, vidanger les eaux étaient les tâches prioritaires. La première nécessité était le

<sup>16</sup> « Des ordres sont donnés pour colmater deux portes. Pour apporter du fumier, on pousse des brouettes »

<sup>17</sup> « Sans perdre de temps les consuls prirent de sages décisions : / Ils ordonnèrent à tous les boulangers de faire cuire des fournées / Sinon les soldats n'auraient pas eu de pain / Et beaucoup d'artisans auraient souffert de faim »

<sup>18</sup> « Avec l'or on a tout, dit-on quelques fois./ Maintenant même avec lui, o aurait faim et soif / Si dans leur sagesse, les consuls n'avaient pas donné l'ordre / De faire venir de partout de quoi se mettre sous la dent »

<sup>19</sup> « Au son de la trompette, on fit crier l'ordre / D'éclairer partout, par crainte des désordres »

<sup>20</sup> « Comme le matelot qui a échappé à la tempête / Répare ses mâts, ses voiles et ses cordages »

rétablissement des communications pour permettre l'approvisionnement de la ville. L'accès de la porte de Bonne fut ainsi le premier rétabli en 1733 : « Ceu de Bona pressant d'être racommoda / L y at, pe y travaillé, de soudar commanda<sup>21</sup> » (v. 351-352). Les maisons ébranlées par la montée des eaux faisaient l'objet d'une surveillance particulière. « Le pavé ou haïres des églises s'est afessé et baissé considérablement par les eaux qui ont filtré dans la terre et par-dessous les fondements, ce qui fait craindre un éboulement<sup>22</sup> » écrivaient les consuls. Pour donner le temps aux inspections de se faire, interdiction était faite aux voitures de rouler dans la ville par crainte que les vibrations ne provoquent leur effondrement : « Pe touta la villa, de crainta du segrot / L'on défend de roula carosse, ni barrot<sup>23</sup> » (v. 355-356), « jusqu'à ce que le terrain soit séché et réafermy », précisait les consuls dans leur arrêté.

Les amoncellements de boues étaient également une des principales préoccupations des consuls de Grenoble grenoblois. « Elle a laissé deux pieds de boue épaisse et glutineuse comme la térébentine », écrivaient eux-mêmes les consuls, « Elle a comblé tous les canaux qui passent dans la ville et rompu tous ceux du dehors qui dans les fossés passent sur des conduites de bois soutenues sur des pieux que l'eau a culbutés de place ou emportés... Tous nos égoûts, nos aqueducs estant comblés, on n'a pu jusqu'à présent, malgré les soins imaginables, leur procurer des vidanges parce que les canaux qui se vident dans les fossés les ont trouvés également comblés ; qu'on n'a pu y faire des tranchées pour les faire couler parce qu'y ayant dix à douze pieds de boue, tout homme qui y seroit entré auroit été ensevely<sup>24</sup>. » « Les rües et places et lieux sont impraticables avec une puanteur extraordinaire » concluait le notaire Jean-François Marchand. « Toutes les caves sans exceptions sont remplies d'eau et de boüe ; l'eau des puys et pompes est infectée par le mélange de celle des caves, des latrines, tombeaux et autres lieux immondes, ce qui a déjà causé des colliques de ventre et d'estomachs, et des diarrés à plusieurs personnes, et on a présagé de biens grands accidents. » L'amoncellement des boues nauséabondes faisait craindre le développement des épidémies. Avec la montée des préoccupations hygiénistes, cette menace engageait les autorités à intervenir rapidement et à contraindre les habitants à faire procéder aux entreprises de nettoyage. Dès le lendemain de la décrue, une ordonnance de police commanda de faire vidanger les caves et évacuer les boues des maisons : « Chacun

<sup>21</sup> « Le pont de Bonne exigeant d'être vite réparé / Il y a, pour y travailler, des soldats bien encadré »

<sup>22</sup> A.C. Grenoble, FF 43, Ordonnance de police du 17 septembre 1733.

<sup>23</sup> « Dans toute la ville, par crainte des secousses, Interdiction de rouler est faite aux carrosses et tombereaux »

<sup>24</sup> A.C. Grenoble, DD 154, lettre des consuls au cardinal Fleury.

devant chieu si, soïve, neteye, lave / Qui tire sou tonneau, qui fat voida se cave<sup>25</sup> » (v. 357-358).

On ne saurait conclure naturellement du poème de A. Blanc la Goutte à l'existence à Grenoble de pratiques normalisées des autorités locales (et notamment municipales) dans la lutte contre les inondations. Mais le témoignage du poète, confronté aux autres sources disponibles, atteste de l'existence, du moins de l'élaboration, d'une forme de culture du risque. Au demeurant, l'inondation de 1773 eut valeur d'apprentissage. Si beaucoup furent ruinés par la rapide montée de eaux (« Cela rapidita surprend lo plu prudent », v. 239), les habitants en tirèrent la leçon lors de la crue de 1740. « *Plusieurs personnes qui avaient été victimes de l'inondation arrivée sept ans auparavant et qui redoutaient un semblable événement prirent le parti de quitter les boutiques et les rez de chaussée* » expliquait le subdélégué général. Le poète A. Reinier confirmait : « *L'on se souvient n'avoir été prêt / Pour semblable malheur en sept cent trente trois / Chacun s'encourt aussitôt chercher un refuge / Pour se mettre à couvert de ce futur déluge / Que l'eau qui croissait semblait annoncer*<sup>26</sup>. » Sous l'effet des crises répétées des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, ainsi que sous l'impulsion de l'administration royale, les autorités locales paraissent être intervenues de manière plus systématique et ordonnée. A Grenoble, les premiers présidents du parlement qui exerçaient le commandement dans la province en l'absence d'autorité militaire eurent ainsi de plus en plus fréquemment recours à la main forte de l'armée en cas de catastrophes (inondation, mais aussi incendie, glissement de terrain)<sup>27</sup>. Progressivement furent ainsi mis en œuvre un ensemble de dispositifs parfaitement identifiables qui attestent de cette élaboration progressive d'une véritable culture du risque, et qui précédèrent la rédaction de véritables protocoles d'intervention, tel celui élaboré au début des années 1780 par le lieutenant général de police de Grenoble et intitulé « Soins à prendre lorsque la ville de Grenoble est menacée d'inondation »<sup>28</sup> :

- « 1° Doubler les réverbères : c'est-à-dire les garnir deux fois d'huile pour qu'ils puissent rester éclairés pendant toute la nuit
- 2° Faire ordonner à son de trompette que les premiers étages soient éclairés pendant la nuit

<sup>25</sup> « Chacun devant chez soi balaye, nettoie et lave / L'un sort ses tonneaux, l'autre fait vider ses caves »

<sup>26</sup> A. D. Isère, II C 816/20, Rapport du subdélégué J.-A. Jomaron ; D. Cœur, *La maîtrise...*, p. 94 ; A. Reinier, *Grenoblo inonda...*, Grenoble, André Faure, 1741, vers 39-43.

<sup>27</sup> Arch. Dép. Isère, B 2315, Registre concernant les détails du commandement contenant un journal exact de ce qui s'est passé en Dauphiné depuis l'arrivée de M le Marquis de Bérulle à Grenoble le 19 mars 1764.

<sup>28</sup> A.C Grenoble, DD 178, Soins à prendre lorsque la ville de Grenoble est menacée d'inondation, ms, sd (vers 1780) ; D. Cœur, *La maîtrise ...*, vol 2, p. 251.

- 3° Mander le syndic des bateliers pour s'assurer de tous les bateaux et pour qu'ils soient prêts dans le besoin
- 4° Mander le syndic des boulangers pour que tous ceux qui peuvent cuire du pain soient invités à le faire, pour s'assurer de la quantité de farine qu'a chacun d'eux, et pour que ceux qui ne peuvent pas cuire portent leur farine chez ceux qui sont à même de le faire. Nota, la municipalité ne paye que le pain qu'elle fait prendre
- 5° Charger mes commissaires de police de faire exécuter lesdits ordres
- 6° S'adresser au fournisseur des troupes de ligne de la porte de France pour avoir le pain de munition nécessaire
- 7° Veiller à faire quitter les casernes aux troupes de ligne pour les loger dans les salles du palais
- 8° Se souvenir que les premiers inconvénients et les premiers besoins se font sentir au faubourg Très-Cloître
- 9° Faire placer trois ou quatre pots à feu dans ce faubourg
- 8° [sic] Défendre aux voitures de rouler avant l'espace de 8 ou 15 jours après l'inondation
- 9° [Dans une autre encre et ajouté postérieurement] : Faire avertir le syndic des loueurs de chevaux de faire tenir prêt les chevaux qui pourront être nécessaires pour les faire conduire sur les terrasses »

Pour être « poétique », la relation d'A. Blanc la Goutte n'en constitue pas moins un témoignage particulièrement riche de l'élaboration de cette culture du risque. Il atteste de ce que, dès le début du XVIII<sup>e</sup> siècle, non seulement les autorités ne restaient pas passives face à l'événement catastrophique, mais que les champs d'intervention étaient clairement identifiés. Au demeurant, on ne saurait y voir seulement les effets précoces de l'influence des Lumières ou de la seule action des ingénieurs. Si ceux-ci, par leur capacité à gérer un espace territorial grâce à l'essor de la cartographie, comme par leurs propres compétences techniques, jouèrent un rôle décisif dans le développement des endiguements efficaces ou la prise en compte du risque dans les aménagements urbains<sup>29</sup>, leur travail prenait appui sur des pratiques fortement ancrées dans l'usage, construite progressivement au fil des catastrophes endurées, et pour partie transmises dans la mémoire collective par la plume des poètes.

**René FAVIER**  
**LARHRA – UMR CNRS 5190**

---

<sup>29</sup> Pour les travaux dans la plaine de Grenoble, D. Cœur, *La maîtrise des inondations...* ; pour la prise en compte du risque dans les aménagements urbains, I. Backouche, *La trace de l'eau...*, p. 102 ; R. Favier, « Urbanisme et politique à Grenoble au XVIII<sup>e</sup> siècle. L'échec d'un projet d'aménagement urbain », *Pouvoirs publics (Etats, Administrations) et Villes en France, Italie et Espagne de la fin du XVII<sup>e</sup> à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle*, Bulletin du Centre d'Histoire moderne et contemporaine de l'Europe Méditerranéenne et de ses Périphéries, Montpellier, n° 5, 2000, p. 55-70.